Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 29 octobre 2026 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5
Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4

Sont également présents :

Monsieur Robert Davis, directeur général adjoint
Me Olivier Pelletier, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2026

2.1

202610-294

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2026 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2026

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Aucun

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 Aucun

5. RAPPORT DES SERVICES

6. RÈGLEMENT

6.1 Aucun

7. CONTRAT

7.1 Attribution de contrat de services dans le cadre du projet DDG 2024-26- Caractérisation environnementale- Phase 3 du terrain acquis de la rue Rivet (lot 1 252 141)

7.2 Attribution de contrat de services dans le cadre du projet DDG 2026-24- Plan de gestion des actifs en bâtiments

7.3 Rejet des soumissions dans le cadre du projet DDG 2026-07- Remplacement des génératrices au Centre récréatif Édouard-Rivet et au garage municipal

8. PERSONNEL

8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 7.

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-26- CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE- PHASE 3 DU TERRAIN ACQUIS DE LA RUE RIVET (LOT 1 252 141)

7.1

202610-295

Considérant le paragraphe 8 de l'alinéa premier de l'article 27 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant qu'il y a lieu de planifier et de préparer le projet de relocalisation du garage municipal sur le terrain de la rue Rivet (lot 1 252 141).

Considérant que pour ce faire, la Ville devra procéder à la réhabilitation du terrain de la rue Rivet dont elle est maintenant propriétaire (lot 1 252 141).

Considérant la demande de prix effectuée par la Ville dans le cadre du projet DDG 2024-26- Caractérisation environnementale- Phase 3 du terrain acquis de la rue Rivet (lot 1 252 141).

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'attribuer un contrat de services à l'entreprise Enviroc pour un montant de 80 362,93 $, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-26- Caractérisation environnementale- Phase 3 du terrain acquis de la rue Rivet (lot 1 252 141).

D'autoriser la dépense prévue à cet effet et de l'affecter au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2026-24- PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN BÂTIMENTS

7.2

202610-296

Considérant le paragraphe 8 de l'alinéa premier de l'article 27 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant qu'il y a lieu de planifier les investissements requis sur un horizon de 10 ans afin

d'assurer la pérennité des immeubles municipaux, notamment le Centre récréatif Édouard-Rivet, l'Hôtel de Ville, le garage municipal, l'entrepôt Rivet et le bâtiment de service du parc des Vétérans.

Considérant que le Service des travaux publics recommande la mise sur pied d'un programme d'entretien et de maintenance des édifices municipaux.

Considérant la demande de prix effectuée dans le cadre du projet DDG 2026-24- Plan de gestion des actifs en bâtiments.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'attribuer un contrat de services à l'entreprise TB Maestro pour un montant de 125 322,75 $, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2026-24- Plan de gestion des actifs en bâtiments.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet et de l'affecter au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2026-07- REMPLACEMENT DES GÉNÉRATRICES AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET AU GARAGE MUNICIPAL

7.3

202610-297

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 1er octobre 2026 dans le cadre de la procédure ouverte DDG 2026-07- Remplacement des génératrices au Centre récréatif Édouard-Rivet et au garage municipal.

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, il a été constaté que la plus basse soumission et toutes les soumissions sont d'un montant significativement plus élevées que le coût estimé par la firme d'ingénieurs mandatée par la Ville pour ce projet.

Considérant que la Ville a notamment comme mission d'assurer une saine gestion des fonds publics et qu'elle ne considère donc pas judicieux d'augmenter de façon considérable l'enveloppe budgétaire affectée à ce projet.

Considérant qu'il y a lieu de revoir et de réviser la nature de ce projet afin d'en réduire les coûts de façon notable.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions dans le cadre de la procédure ouverte (appel d'offres public) DDG 2026-07- Remplacement des génératrices au Centre récréatif Édouard-Rivet et au garage municipal.

D'autoriser la Direction du génie à procéder à une nouvelle procédure ouverte suite à une révision de la nature et de l'envergure du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 17 h 02 Fin : 17 h 02

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13.

202610-298

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 17 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT Mairesse	OLIVIER PELLETIER Greffier